

Médico-psycho-social - soins - santé - aller vers - accompagnement - écoute - orientation



SUDINFO

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION,
DE REFLEXION ET D'EXPRESSION
de la Section syndicale Sud Santé Sociaux
à destination des agent(e)s du Samusocial de Paris

Membre de l'Union
syndicale
Solidaires

N° 13
Juin
2019

Comité Mécanique (CM) - Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) - Droit d'Alerte

À TRAVAIL PRÉCAIRE, ÉTÉ GRÉGAIRE !

L'été arrive, mais pas forcément les congés et le repos qui va avec ! Ce droit devient malheureusement trop souvent caduc. Il y a ceux qui continuent à faire des petits boulots pour arrondir les fins de mois, et ceux qui restent enfermés à la maison. Tout le monde n'est pas à la même enseigne parmi nos agent(e)s : familles d'origine étrangère, d'outre-mer, jeunes ménages isolés, étudiant(e)s précaires ou préretraité(e)s qui n'ont aucun soutien familial sur le territoire francilien ou métropolitain; monoparentaux isolé(e)s dépassé(e)s dans leur rôle parental (pénurie de crèches, de centres de loisirs ou de modes de garde et déserts médicaux) ou salarié(e)s ayant à leur seule charge fiscale tous les membres du foyer; de même que salarié(e)s sans domicile fixe ou «aidants» ayant à charge une personne invalide à domicile, ou elle/lui-même en situation de handicap (pas toujours visible). Certains cumulent toute une partie de ces inconvénients d'ailleurs. Quand voir ses proches implique de traverser la moitié du globe, les coûts ne sont pas les mêmes. Et puis toujours le stress de perdre un proche et ne pouvoir assister aux obsèques, pour soutenir les proches, en raison des distances; et aussi les démarches de régularisation de titres de séjour à n'en pas finir en préfecture.

Le reste à vivre est de plus en plus réduit, avec l'augmentation de la cherté de la vie (loyer, transport, médicaments non remboursés), rallongement de l'âge de départ à la retraite, baisse des aides, etc. Beaucoup de travailleurs/euses ne se reposent pas pendant leurs congés (tout comme durant les week-ends, les jours fériés et les nuits durant l'année). Ce droit au repos ne joue donc plus son rôle réparateur.

Voilà une alliance néo-libérale entre le monde de l'entreprise et les services publics précarisés. L'individu est pris en étau, vidé de sa substance et de ses droits dans un cercle vicieux : vie précarisée empêchant le repos nécessaire au travail décent. Une descente aux enfers que certains pourfendent jusqu'au coup de folie irréparable. Nous avons donc des entreprises qui respectent formellement la loi en donnant des congés quand les travailleurs/euses le demandent. En réalité, ce droit n'existe plus. Les droits sociaux ne suivent pas. Les territoires de notre pays se ghettoïsent. Pourtant, la France a un potentiel unique. Elle possède une carte européenne à jouer inégalable. Son histoire, la richesse des différentes cultures qu'elle renferme depuis des siècles en son sein, font d'elle une exception. D'où son particularisme géopolitique depuis la Révolution de 1789, la Commune de Paris de 1871 et Mai 68.

Reliez cette précarisation sociale globale à celle des conditions de travail. Les congés sont de plus en plus utilisés pour d'autres choses que du repos : formations professionnelles non prises en charge sur le temps de travail; rendez-vous médicaux ou administratifs posés sur des congés par anticipation à défaut de plannings communiqués suffisamment à l'avance aux salarié(e)s;

et très souvent l'on passe une bonne partie des congés, malades, à essayer de récupérer du fait de mauvaises conditions de travail, sans y parvenir.

La nature même des métiers, dans leur régression et tertiarisation, a de plus en plus un impact négatif et diffus sur l'état moral des travailleurs/euses. Ces effets se limitent de moins en moins aux murs de l'entreprise ou de l'établissement. Ils envahissent le sommeil, les rêves, le foyer de tout un chacun, dans sa plus profonde intimité. Il est souvent reproché aux travailleurs/euses d'importer leurs problèmes personnels au travail. Très peu alertent sur les problèmes professionnels emportés à la maison. Ils favorisent les conflits familiaux, conjugaux ou même de voisinage. Les humiliations et vexations quotidiennes plantent leurs dents dans les relations intimes des familles. Elles laissent des traces sur les conjoints, les enfants et les voisins. Quid de nos générations futures. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier l'impact des horaires de plus en plus décalés (travail du dimanche et de nuit qui se développent) sur le voisinage, notamment dans les zones défavorisées: tapages nocturnes, dérèglement du cycle de sommeil des familles et des enfants. Des facteurs qui alimentent les tensions sociales et participent à l'échec scolaire. Chacun travaille à des horaires de plus en plus atypiques. Les fêtes de quartier et de voisinage, la participation à la collectivité et à des rencontres citoyennes et associatives, deviennent de plus en plus difficiles. Cela n'aide en rien la démocratie locale et la cohésion sociale dont notre société a pourtant grand besoin. Nous assistons trop souvent à des violences urbaines et à la colère instrumentalisée des gilets jaunes.

Les entreprises privées et les établissements publics, ont une responsabilité sociale. Nous le rappelons. Leur nature n'est pas d'aller à l'encontre de cet idéal citoyen et civilisateur, mais de le promouvoir et de le préserver. Question de choix éthique pour lutter contre la barbarie qui guette.

Détériorer ne serait-ce qu'un seul facteur des conditions de travail, peut donc avoir des répercussions insoupçonnées dans la vie privée des agent(e)s. Nos tutelles n'en semblent pas suffisamment conscientes, aux vues de la cadence des remaniements et des réorganisations des services en continu. Nous préférons nous dire cela, que de considérer qu'elles le feraient en toute conscience. Espérons ne pas avoir tort.

Pour toutes ces raisons, nous avons inscrit dans notre profession de foi de décembre 2018, l'amélioration des prestations Agospap, l'attribution d'un 13^e mois, une prime de précarité et une prime de risque, ainsi qu'un meilleur accompagnement des préretraités et des plannings de service au moins, sur trois mois. Le travail n'est pas un champ de guerre. Les séquelles ne doivent pas en être similaires une fois rentrés à la maison. Le congé doit être un temps de récupération et réparateur. Et pour cela, il faut des conditions.



AGOSPAP :

La section syndicale Sud Santé Sociaux du Samusocial de Paris a demandé à ses compairs élus Sud AHPH, présents dans les instances décisionnelles de l'Agospap, d'intervenir en faveur des agent(e)s du Samusocial de Paris. En effet, nous avons eu souvent des demandes relatives aux œuvres sociales au sein de notre établissement car les prestations semblent très limitées: beaucoup de séjours de vacances sont en des lieux peu accessibles qui imposent un véhicule alors qu'une bonne partie des agent(e)s n'en ont pas ou n'ont pas le permis de conduire. Autres demandes qui nous ont été remontées : l'accès gratuit ou à tarif réduit aux piscines municipales, aux multimédias des bibliothèques municipales, à la SNCF et accès à certains prêts à taux préférentiels ou aides sociales. Le CA d'Agospap est censé se dérouler en ce mois de juin. Nous vous ferons un retour des réponses qui nous seront apportées.

BILLET CONGE ANNUEL DE LA SNCF:

En France, tou(te)s les salarié(e)s du privé ou agent(e)s du public ont droit à l'offre «billet congé annuel SNCF». Ce dispositif est souvent ignoré. Il prévoit une réduction d'au moins 25% sur le billet de train, et peut aller jusqu'à 50% en cumulant avec des chèques vacances si l'employeur/euse en fait bénéficier à ses employé(e)s. Les chômeurs/euses et stagiaires peuvent aussi en bénéficier. C'est un droit individuel, cumulable au sein d'un même foyer. La date entre l'allée et retour ne doit pas dépasser deux mois, pour un trajet d'au moins 200 km, en TGV, en RER ou Intercités. Le formulaire est téléchargeable sur internet ou disponible dans les guichets SNCF. Une partie doit être complétée par l'employeur/euse. Prévoir des délais de traitements et donc, ne jamais communiquer la demande à la dernière minute.

RECUEIL DE TEXTES**Le droit au repos et aux loisirs: de quoi s'agit-il? Supplément au n° 139 D'HOMMES & LIBERTES – Juillet - Août - Septembre 2007.**

« Le droit aux congés payés est nécessaire, indispensable pour que les personnes puissent avoir un pouvoir d'achat suffisant pour bénéficier des vacances.»

«(...) l'accroissement des déplacements, l'accroissement des dépenses d'un ménage liées au logement, à l'éducation, au transport, ampute les capacités d'un salarié moyen et encore plus un salarié faible de pouvoir disposer d'un pouvoir d'achat lui permettant de faire face aux dépenses qu'engendre ce droit au repos et aux loisirs.»

La névrose des téléphonistes, Le Guillant, L. (2010), dans: *Le drame humain du travail: Essais de psychopathologie du travail* (pp. 131-148). Toulouse, France: ERES.

« La gravité réelle de ces états d'épuisement nerveux apparaît dans le fait que le jour de

congé hebdomadaire est le plus souvent insuffisant pour effacer les symptômes : «On ne s'aperçoit même pas d'un jour de repos », disent-elles. (...) Les deux premiers jours de la semaine elles vont bien; à partir du mercredi seulement elles sentent qu'elles redeviennent fatiguées et nerveuses. Mais la plupart ont besoin, pour récupérer, d'un repos d'au moins deux semaines, avec changement d'ambiance complète. Très vite alors, le sommeil et le calme reviennent. Mais quand elles reprennent le travail, il suffit souvent de quelques jours pour que tout le syndrome se reconstitue, exactement comme auparavant.»

ANNEXES:**ETRANGES MALADIES DU XXI° SIECLE**

Dans les recherches sur les maladies professionnelles, il y a tout le domaine sur le bruit : marteaux piqueurs, tarmacs, musiciens, pilote de F1, pompiers et ambulanciers... Les cas sont nombreux et flagrants. Néanmoins, les affections auditives dans les open-space sont encore insuffisamment étudiées. La difficulté vient notamment de la nature des affections et des sources de bruit, parfois très discrètes, qui ne se dévoilent qu'au bout de plusieurs années. Car ce qui attaque les oreilles, ce n'est pas seulement l'intensité du bruit. Un bruit de fond discret en dessous du seuil légal de 80 dc, mais constant et répétitif, peut, à la longue, à l'insu même du salarié, infliger une surcharge conséquente pouvant contribuer à des pathologies chroniques plus ou moins irréversibles comme l'**hyper-acousie**, les **acouphènes**, voire la **misophonie**.

Cette dernière affection est la moins connue. Les personnes qui en souffrent sont encore mal identifiées et avant qu'elles ne soient diagnostiquées, elles font souvent l'objet de railleries, de déni et souvent sont victimes de violences, car assimilées à des «simulateurs/trices». Nous revoilà au moyen-âge, où l'on mettait au bûcher les «indésirables». Elle n'a commencé à être sérieusement documentée qu'à partir de 2013, suite aux travaux de Jastreboff. En France, est sorti récemment, en **avril 2019**, le livre **Les Misophones**. Une première, où l'**acteur Bruno Salomone** raconte l'enfer que cela représente. Un simple grésillement, un murmure, un froissement, le frottement de la petite monnaie ou les clés qui s'entrechoquent, un chuchotement, les cliquetis incessants d'un stylo, un bruit de bouche à table, le chewing-gum, ongles rongées, reniflements, craquements de doigts, déclenchent une phobie. Les séquelles ressemblent à celles post-traumatiques d'exactions de guerre, d'abus sexuels ou autres violences: comportements d'évitement, hallucinations, cauchemars, renfermement, dépression et agressivité, voire même le suicide. Souvent, la misophonie se double de «**misokinésie**», à savoir la «haine» ou la «phobie» de certaines «images»: reflets lumineux, bijoux scintillants, dandinements des membres de personnes assises (salles d'attente, transports en commun), basculement du buste de personnes impatientes, etc. Elle se rapproche de la claustrophobie.

Le chemin est encore long, pour qu'elle soit reconnue comme handicap et traitée comme tel, avec accompagnement, indemnisation et adaptation des postes de travail. Mais peu à peu les langues se délient et les tabous aussi.

